

SNC BATI CAB
32 Boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES

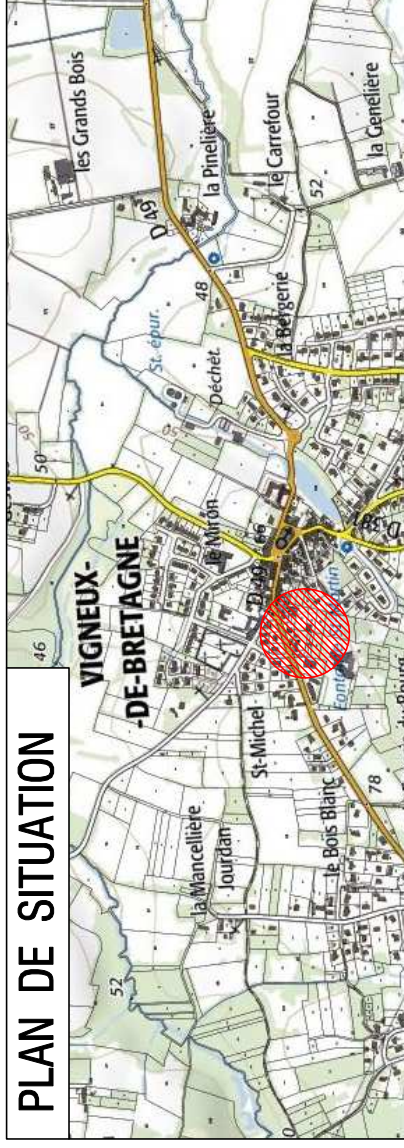
Département de Loire Atlantique
Commune de Vigneux de Bretagne
Rue Saint Michel

Lotissement "Le Clos Saint Michel"

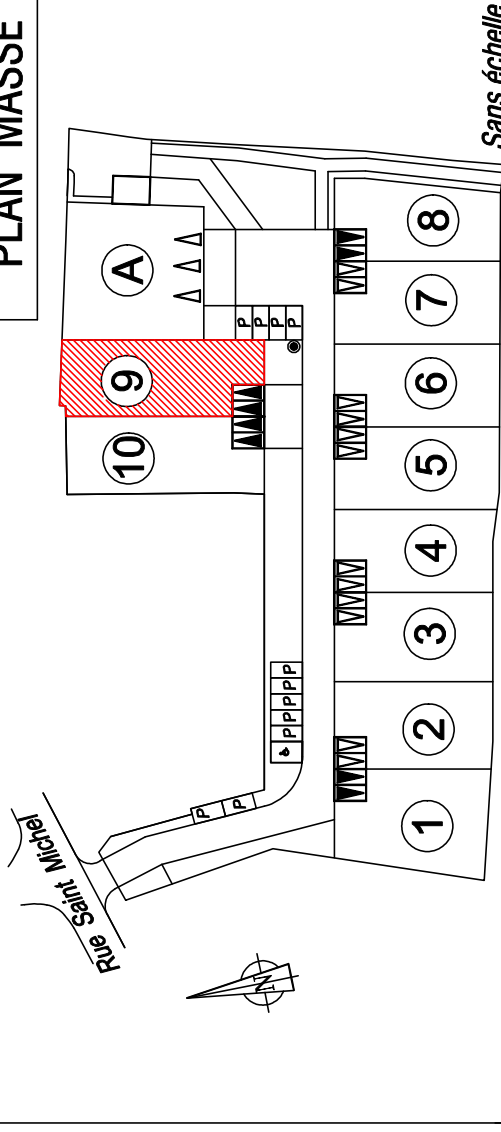
PLAN DE VENTE

Lot 9

PLAN DE SITUATION



PLAN MASSE



Sans échelle

Date	Indice	Nature des modifications
01/10/2020	A	Première édition
10/05/2022	B	Mise à jour après bornage du périmètre du lotissement
22/08/2022	C	Implantation des bornes de division et indication des références cadastrales
22/11/2022	D	Mise à jour des positions des coffrets et branchements individuels

VIGNEUX DE BRETAGNE
10, Impasse du Rucher

Lot 9

Superficie : 383 m²
Section : AV n° : 354
S plancher : définie à la vente du lot

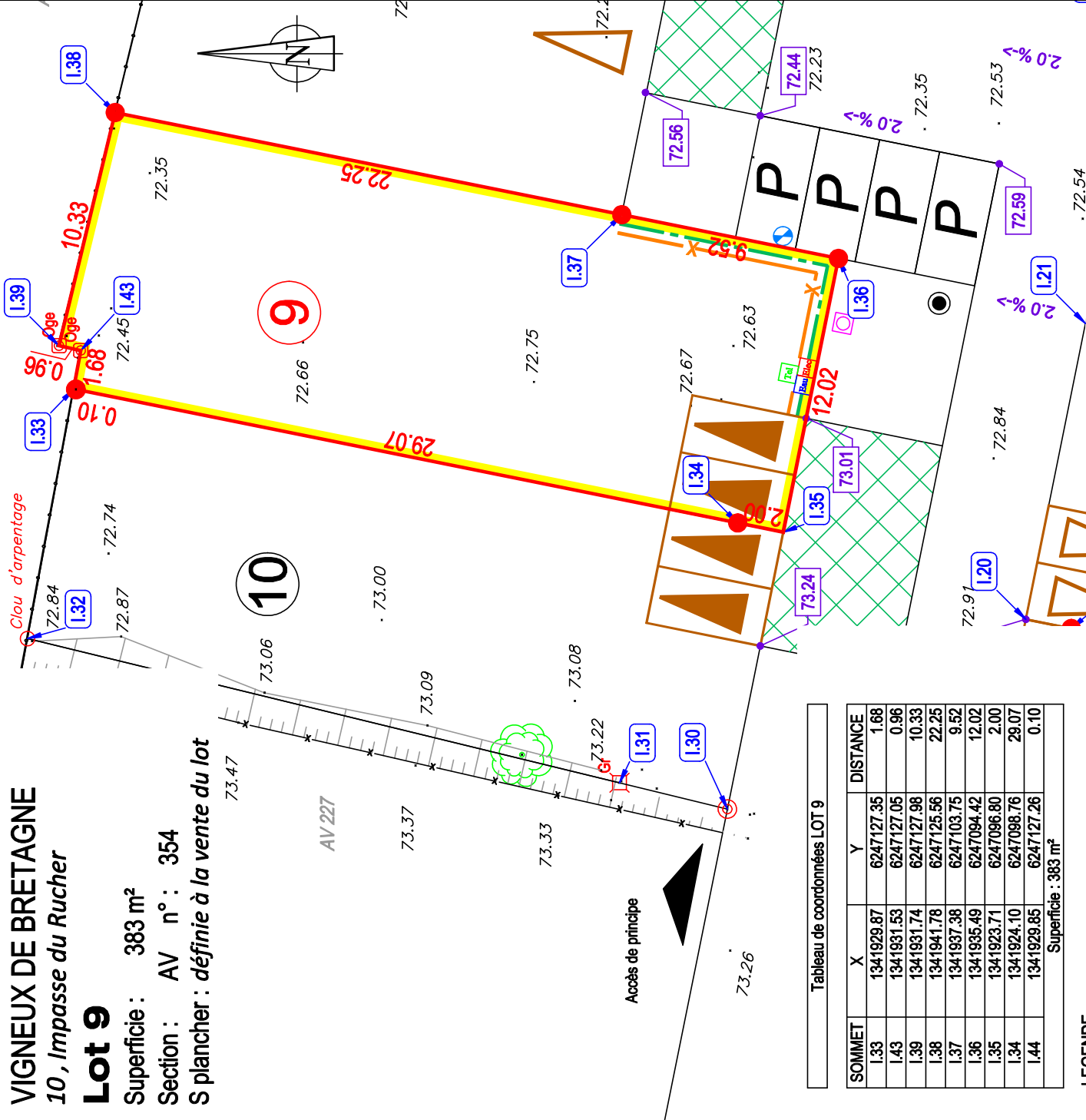


Tableau de coordonnées LOT 9

SOMMET	X	Y	DISTANCE
I.33	1341929.87	6247127.35	1.88
I.43	1341931.53	6247127.05	0.96
I.39	1341931.74	6247127.98	10.33
I.38	1341941.78	6247125.56	22.25
I.37	1341937.38	6247103.75	9.52
I.36	1341935.49	6247094.42	12.02
I.35	1341923.71	6247096.80	2.00
I.34	1341924.10	6247098.76	29.07
I.44	1341929.85	6247127.26	0.10

Superficie : 383 m²

LEGENDE

- Borne existante
- Borne nouvelle
- Périmètre du Lot
- Stationnement à la parcelle, positionnement libre 5.00 m x 5.00 m (à la charge de l'acquéreur)
- Stationnement à la parcelle, positionnement imposé 5.00 m x 5.00 m (à la charge de l'acquéreur)
- Accès (position de principe)
- Éclairage public (position de principe)
- Arbre existant à conserver
- Renforcement de la haie
- Accès au lot avec pavés joints larges ou équivalent

Principe de mise en oeuvre des citernes à l'alignement (réalisation à la charge des acquéreurs)



- Branchements : eaux pluviales, eaux usées
- Branchements réseaux souples : électricité, eau potable et téléphone.

Cote altimétrique du terrain avant travaux suivant relevé topographique du 12/05/2019

Cote voirie projet Matricule du sommet du périmètre

Nivellement système NGF-IGN69 - Rattachement TERIA Echelle : 1 / 250
Coordonnées système Lambert 93 - Rattachement TERIA Dossier n°S7974

NOTA :

- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet BCG. Les constructeurs devront également vérifier l'emplacement exact des coffrets et des branchements avant construction.
- L'emplacement des réseaux est celui du projet V.R.D. L'aménageur se réserve le droit d'en modifier l'emplacement et d'implanter des coffrets ENEDIS 400A sur les lots pour toute raison d'ordre technique.
- Les implantations des constructions devront impérativement être réalisées par le Cabinet BCG - Agence de SAINT-HERBLAIN (44813) 37 rue Bobby Sands (saint-herblain@bog-geometre-expert.fr - 02.40.86.09.73).
- Pour respecter la volonté de paysager l'ensemble, les parties non construites des lots devront être plantées. Si, pour les besoins des constructions, des arbres existants situés dans les lots et non indiqués comme arbres à supprimer sur le plan de composition, devaient être supprimés par les acquéreurs, il reviendra à ces derniers de faire des plantations en compensation sur leur emprise privative et de l'indiquer au moment permis de construire.